



CONTRAT DE PARTENARIAT POUR AFFICHAGE DE PANNEAU PUBLICITAIRE

Art 1 : L'entreprise ou la société (Nom et adresse) :
.....
représentée par : en tant que (fonction),
(dénommée Partenaire) s'engage à financer l'affichage d'un panneau publicitaire dans le lieu de compétition principal de l'association HIRONDELLE BASKET SAINT JULIEN DE CONCELLES pour la durée du présent contrat.

Art 2 : L'action décrite à l'article 4, durera un an à partir de la date de réception du panneau après la signature du présent contrat.

Art 3 : En contrepartie, l'HIRONDELLE BASKET s'engage à afficher pendant la durée du présent contrat, le panneau publicitaire dans le lieu de compétition principal.

Art 4 : Options de partenariat :

Option 1 : 356,30 € TTC (206,30 € TTC de fabrication + 150 € de location)
Fabrication d'un panneau publicitaire par l'HIRONDELLE BASKET (Information visuelle regroupant le nom, les coordonnées et l'activité du partenaire) et affichage du panneau publicitaire pour une durée de un an.

Option 2 : 150 €
Fabrication d'un panneau publicitaire par l'entreprise partenaire (Information visuelle regroupant le nom, les coordonnées et l'activité du partenaire) et affichage du panneau publicitaire par l'HIRONDELLE BASKET pour une durée de un an.

Option 3 : 150 €
Affichage du panneau publicitaire par l'HIRONDELLE BASKET pour une durée de un an (renouvellement annuel)

Caractéristiques du panneau à réaliser : Panneau en PVC (mousse à l'intérieur) d'épaisseur 1 cm, hauteur de 99 cm et largeur de 1,50 m

Art 5 : Choix de l'option pour le partenariat, après avoir pris connaissance des différentes options, le partenaire choisit :

- : Option 1 pour un montant de 356,30 €
- : Option 2 pour un montant de 150 €
- : Option 3 pour un montant de 150 €

Art 6 : Le règlement financier joint au présent contrat se fera uniquement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'HIRONDELLE BASKET. Le tout sera adressé au représentant du club.

Art 7 : Dès réception du présent contrat accompagné de son règlement financier et dès réception du panneau, l'HIRONDELLE BASKET retournera par courrier une attestation certifiant le montant reçu dans le cadre de l'action de partenariat et certifiant la date de début du contrat.

Art 8 : Renouvellement : un nouveau contrat sera adressé par courrier au partenaire pour signature et règlement dans le mois précédent l'échéance du présent contrat.

Fait le / / à

Cachet et signature du partenaire

HIRONDELLE BASKET